

DONNÉES SUR LES ENGAGEMENTS RELATIFS AUX TREMBLEMENTS DE TERRE

1) **SMP CALCULÉS PAR DÉFAUT (AU MOYEN DES NES)**

Veillez remplir les tableaux suivants indiquant les SMP calculés par défaut (au moyen des NES).

Note: SMP (périodicité de 250 ans) pour chaque zone = (Somme assurée totale) x facteur pour périodicité de 250 ans.

SMP (périodicité de 500 ans) pour chaque zone = (Somme assurée totale) x facteur pour périodicité de 500 ans.

Total = somme des SMP pour risque de secousse ou d'incendie ultérieur pour chaque zone.

Colombie-Britannique - Biens personnels - Risque de secousse						
ZONE DE CONTRÔLE	CODES POSTAUX	Somme assurée totale (\$000)	Facteur (%) (périodicité de 250 ans)	Facteur (%) (périodicité de 500 ans)	SMP ₂₅₀ pour risque de secousse	SMP ₅₀₀ pour risque de secousse
Zone 1 - Richmond, delta de la rivière Fraser	V3M, V4G, V4K, V6V-Y, V7A-E,		5,88	10,76		
Zone 2 - Reste du Grand Vancouver	Reste de V3, V4, V5, V6, V7		2,25	4,31		
Zone 3 - Victoria	V8N-Z, V9A-E		1,02	2,19		
Zone 4 - Reste de la zone de tremblements de terre de Vancouver	V8A, V8L, V9L-Y, V2P-Z, V0M-S, V0X, V1M, V4W, V4X, V4R, V3G		1,05	2,30		
Zone 11 - Colombie-Britannique, à l'exclusion des zones 1-4	Reste des codes V		0,03	0,07		
Total : SMP - Biens personnels - Risque de secousse (C.-B.)						
Colombie-Britannique - Biens personnels - Risque d'incendie ultérieur						
ZONE DE CONTRÔLE	CODES POSTAUX	Somme assurée totale (\$000)	Facteur (%) (périodicité de 250 ans)	Facteur (%) (périodicité de 500 ans)	SMP ₂₅₀ pour risque d'incendie	SMP ₅₀₀ pour risque d'incendie
Zone 1 - Richmond, delta de la rivière du Fraser	V3M, V4G, V4K, V6V-Y, V7A-E,		2,02	2,90		
Zone 2 - Reste du Grand Vancouver	Reste de V3, V4, V5 V6, V7		2,36	3,09		
Zone 3- Victoria	V8N-Z, V9A-E		0,98	0,94		
Zone 4 - Reste de la zone de tremblements de terre de Vancouver	V8A, V8L, V9L-Y, V2P-Z, V0M-S, V0X, V1M V4W, V4X, V4R, V3G		0,39	0,46		
Zone 11 - Colombie-Britannique, à l'exclusion des zones 1-4	Reste des codes V		0,03	0,03		
Total : SMP - Biens personnels - Risque d'incendie ultérieur (C.-B.)						

Québec - Biens personnels - Risque de secousse

ZONE DE CONTRÔLE	CODES POSTAUX	Somme assurée totale (\$000)	Facteur (%) (périodicité de 250 ans)	Facteur (%) (périodicité de 500 ans)	SMP ₂₅₀ pour risque de secousse	SMP ₅₀₀ pour risque de secousse
Zone 5 - Montréal	H		3,11	6,38		
Zone 6 - Grand Montréal	J3V-Z, J4, J5R, J6W-Z, J7A-R, J0N		1,69	4,12		
Zone 7 - Environs de Montréal	J2S-X, J3A-L, J5Y-Z, J6A-T, J7V-Z, J0J-L, J0P-S		1,85	4,18		
Zone 8 - Reste de la zone de tremblements de terre de Montréal	G8Y-Z, G9A-C, J1E-X, J2B-N, J3P-R, J5V, J8C-H, J0C-H, J0T-V, K6A-K, K0B-C		1,30	2,44		
Zone 9 - Québec et la région épiscopale	G1, G2, G5V, G6V-W, G0A, G0L, G0R, G0T		1,14	3,01		
Zone 10 - Reste de la zone de tremblements de terre de Québec	G5L-R, G5Y, G6G-T, G7, G8B-H, G8T-Z, G9, G0K, G0M-P, G0S, G0V, G0X-Z		0,37	0,78		
Zone 16 - Québec	À l'exclusion des zones 5-10		0,77	1,40		
Total : SMP - Biens personnels - Risque de secousse (Québec)						

Québec - Biens personnels - Risque d'incendie ultérieur

ZONE DE CONTRÔLE	CODES POSTAUX	Somme assurée totale (\$000)	Facteur (%) (périodicité de 250 ans)	Facteur (%) (périodicité de 500 ans)	SMP ₂₅₀ pour risque d'incendie	SMP ₅₀₀ pour risque d'incendie
Zone 5 - Montréal	H		1,25	5,95		
Zone 6 - Grand Montréal	J3V-Z, J4, J5R, J6W-Z, J7A-R, J0N		0,40	1,27		
Zone 7 - Environs de Montréal	J2S-X, J3A-L, J5Y-Z, J6A-T, J7V-Z, J0J-L, J0P-S		0,28	0,87		
Zone 8 - Reste de la zone de tremblements de terre de Montréal	G8Y-Z, G9A-C, J1E-X, J2B-N, J3P-R, J5V, J8C-H, J0C-H, J0T-V, K6A-K, K0B-C		0,22	0,58		
Zone 9 - Québec et la région épiscopale	G1, G2, G5V, G6V-W, G0A, G0L, G0R, G0T		0,50	2,62		
Zone 10 - Reste de la zone de tremblements de terre de Québec	G5L-R, G5Y, G6G-T, G7, G8B-H, G8T-Z, G9, G0K, G0M-P, G0S, G0V, G0X-Z		0,17	0,38		
Zone 16 - Québec	À l'exclusion des zones 5-10		0,07	0,38		
Total : SMP - Biens personnels - Risque d'incendie ultérieur (Québec)						

Colombie-Britannique - Biens commerciaux - Risque de secousse

ZONE DE CONTRÔLE	CODES POSTAUX	Somme assurée totale (\$000)	Facteur (%) (périodicité de 250 ans)	Facteur (%) (périodicité de 500 ans)	SMP ₂₅₀ pour risque de secousse	SMP ₅₀₀ pour risque de secousse
Zone 1 - Richmond, delta de la rivière du Fraser	V3M, V4G, V4K, V6V-Y, V7A-E,		10,92	15,43		
Zone 2 - Reste du Grand Vancouver	Reste de V3, V4, V5 V6, V7		4,68	6,67		
Zone 3 - Victoria	V8N-Z, V9A-E		2,67	4,58		
Zone 4 - Reste de la zone de tremblements de terre de Vancouver	V8A, V8L, V9L-Y, V2P-Z, V0M-S, V0X, V1M, V4W, V4X, V4R, V3G		2,29	4,15		
Zone 11 - Colombie-Britannique, à l'exclusion des zones 1-4	Reste des codes V		0,10	0,13		
Total : SMP - Biens commerciaux - Risque de secousse (C.-B.)						

Colombie-Britannique - Biens commerciaux - Risque d'incendie ultérieur

ZONE DE CONTRÔLE	CODES POSTAUX	Somme assurée totale (\$000)	Facteur (%) (périodicité de 250 ans)	Facteur (%) (périodicité de 500 ans)	SMP ₂₅₀ pour risque d'incendie	SMP ₅₀₀ pour risque d'incendie
Zone 1 - Richmond, delta de la rivière du Fraser	V3M, V4G, V4K, V6V-Y, V7A-E,		0,94	1,26		
Zone 2 - Reste du Grand Vancouver	Reste de V3, V4, V5, V6, V7		1,52	1,80		
Zone 3 - Victoria	V8N-Z, V9A-E		0,56	0,69		
Zone 4 - Reste de la zone de tremblements de terre de Vancouver	V8A, V8L, V9L-Y, V2P-Z, V0M-S, V0X, V1M, V4W, V4X, V4R, V3G		0,22	0,30		
Zone 11 - Colombie-Britannique, à l'exclusion des zones 1-4	Reste des codes V		0,03	0,03		
Total : SMP - Biens commerciaux - Risque d'incendie ultérieur (C.-B.)						

Québec - Biens commerciaux - Risque de secousse

ZONE DE CONTRÔLE	CODES POSTAUX	Somme assurée totale (\$000)	Facteur (%) (périodicité de 250 ans)	Facteur (%) (périodicité de 500 ans)	SMP ₂₅₀ pour risque de secousse	SMP ₅₀₀ pour risque de secousse
Zone 5 - Montréal	H		5,43	10,74		
Zone 6 - Grand Montréal	J3V-Z, J4, J5R, J6W-Z, J7A-R, J0N		3,62	8,35		
Zone 7 - Environs de Montréal	J2S-X, J3A-L, J5Y-Z, J6A-T, J7V-Z, J0J-L, J0P-S		3,51	7,41		
Zone 8 - Reste de la zone de tremblements de terre de Montréal	G8Y-Z, G9A-C, J1E-X, J2B-N, J3P-R, J5V, J8C-H, J0C-H, J0T-V, K6A-K, K0B-C		2,77	4,66		
Zone 9 - Québec et la région épiscopale	G1, G2, G5V, G6V-W, G0A, G0L, G0R, G0T		2,35	4,61		
Zone 10 - Reste de la zone de tremblements de terre de Québec	G5L-R, G5Y, G6G-T, G7, G8B-H, G8T-Z, G9, G0K, G0M-P, G0S, G0V, G0X-Z		0,80	1,52		
Zone 16 - Québec	À l'exclusion des zones 5-10		1,12	1,84		
Total : SMP - Biens commerciaux - Risque de secousse (Québec)						

Québec - Biens commerciaux - Risque d'incendie ultérieur

ZONE DE CONTRÔLE	CODES POSTAUX	Somme assurée totale (\$000)	Facteur (%) (périodicité de 250 ans)	Facteur (%) (périodicité de 500 ans)	SMP ₂₅₀ pour risque d'incendie	SMP ₅₀₀ pour risque d'incendie
Zone 5 - Montréal	H		0,45	1,49		
Zone 6 - Grand Montréal	J3V-Z, J4, J5R, J6W-Z, J7A-R, J0N		0,17	0,35		
Zone 7 - Environs de Montréal	J2S-X, J3A-L, J5Y-Z, J6A-T, J7V-Z, J0J-L, J0P-S		0,08	0,25		
Zone 8 - Reste de la zone de tremblements de terre de Montréal	G8Y-Z, G9A-C, J1E-X, J2B-N, J3P-R, J5V, J8C-H, J0C-H, J0T-V, K6A-K, K0B-C		0,08	0,23		
Zone 9 - Québec et la région épiscopale	G1, G2, G5V, G6V-W, G0A, G0L, G0R, G0T		0,22	0,57		
Zone 10 - Reste de la zone de tremblements de terre de Québec	G5L-R, G5Y, G6G-T, G7, G8B-H, G8T-Z, G9, G0K, G0M-P, G0S, G0V, G0X-Z		0,08	0,13		
Zone 16 - Québec	À l'exclusion des zones 5-10		0,05	0,12		
Total : SMP - Biens commerciaux - Risque d'incendie ultérieur (Québec)						

2) SMP GÉNÉRÉS PAR UN MODÈLE

- Si les SMP ont été générés par un modèle, veuillez fournir le nom et décrire brièvement le modèle utilisé pour les risques de secousse et d'incendie ultérieur (modèle interne ou conçu par un fournisseur, modèle déterministe ou probabiliste, etc.) :
- Une liste des paramètres et des facteurs à prendre en considération pour l'estimation des sinistres est présentée dans la ligne directrice sur les *Saines pratiques applicables aux engagements relatifs aux tremblements de terre* (pages 4, 5 et 6) et dans l'annexe II connexe. Veuillez décrire brièvement les hypothèses utilisées dans votre estimation des sinistres :

Indice de confiance à l'égard des dommages (le cas échéant) :	
Franchises :	
Inflation consécutive :	
Co-assurance :	
Frais de règlement :	
Enlèvement des débris :	
Dommages aux automobiles :	
Sous-assurance :	

3) COMPARAISON DES SMP

Si les SMP choisis ont été générés par un modèle, veuillez comparer ceux-ci avec les SMP calculés par défaut (au moyen des NES).

Québec : Comparaison des SMP - Biens personnels			
	SMP - Secousse	SMP - Incendie	SMP - Total
SMP au moyen des NES (périodicité de 250 ans)			
SMP modélisés (périodicité de 250 ans)			
Différence			
SMP au moyen des NES (périodicité de 500 ans)			
SMP modélisés (périodicité de 500 ans)			
Différence			
Québec : Comparaison des SMP - Biens commerciaux			
	SMP - Secousse	SMP - Incendie	SMP - Total
SMP au moyen des NES (périodicité de 250 ans)			
SMP modélisés (périodicité de 250 ans)			
Différence			
SMP au moyen des NES (périodicité de 500 ans)			
SMP modélisés (périodicité de 500 ans)			
Différence			

C.-B. : Comparaison des SMP - Biens personnels			
	SMP - Secousse	SMP - Incendie	SMP - Total
SMP au moyen des NES (périodicité de 250 ans)			
SMP modélisés (périodicité de 250 ans)			
Différence			
SMP au moyen des NES (périodicité de 500 ans)			
SMP modélisés (périodicité de 500 ans)			
Différence			
C.-B. : Comparaison des SMP - Biens commerciaux			
	SMP - Secousse	SMP - Incendie	SMP - Total
SMP au moyen des NES (périodicité de 250 ans)			
SMP modélisés (périodicité de 250 ans)			
Différence			
SMP au moyen des NES (périodicité de 500 ans)			
SMP modélisés (périodicité de 500 ans)			
Différence			

4) **ÉLÉMENTS DE LA FORMULE SERVANT À ÉTABLIR LES PROVISIONS**

Veillez fournir les éléments suivants :

Note : Tous les montants doivent être en millier (\$000).

SMP ₂₅₀		1		
SMP ₅₀₀		2		
SMP de réserve		3		
Réassurance recouvrable		4		
Rétention		5		
10% du montant de capital et d'excédent		6		
Financement sur les marches de capitaux approuvés				
	Obligatoire	Volontaire	Inscrits à l'état annuel	
PPT				7
PSTT				8
PTEB		9	9	9

- SMP₂₅₀ est égale au montant le plus élevé entre le SMP₂₅₀ total (secousse+incendies; personnel+commercial) soit du Québec ou de la Colombie-Britannique.
- SMP₅₀₀ est égale au montant le plus élevé entre le SMP₅₀₀ total (secousse+incendies; personnel+commercial) soit du Québec ou de la Colombie-Britannique.
- SMP de réserve = $SMP_{250} + N/25 (SMP_{500} - SMP_{250})$; où N = année fiscale en cours moins 1997.
- Le montant de réassurance recouvrable est le montant que la compagnie recouvrerait de ses différents traités de réassurance si une perte égale au SMP de réserve ($SMP_{250} + N/25 (SMP_{500} - SMP_{250})$) arrivait.
Ce montant se doit donc d'être toujours plus petit ou égal au SMP de réserve.
- La rétention est le montant maximum de capital que la compagnie est prête à perdre dans l'éventualité d'un tremblement de terre, limitée à 10% du montant de capital et d'excédent.
- «Capital et excédent» est le montant déclaré dans le plus récent état annuel P&C-1 dans le cas d'une société canadienne (page 20.20, ligne 49) ou le montant déclaré (en dollars canadiens) dans le plus récent état annuel P&C-2 dans le cas d'une succursale canadienne d'une société étrangère (page 10.60, ligne 22, colonne 05).
- PPT doit être égal au montant déclaré dans le plus récent état annuel P&C-1 (page 20.40, ligne 91) ou P&C-2 (page 20.45, ligne 91).
L'augmentation annuelle de ce montant est limitée à 75% des primes nettes acquises durant l'année.
- PSTT doit être égal au montant déclaré dans le plus récent état annuel P&C-1 (page 20.40, ligne 90) ou P&C-2 (page 20.45, ligne 90).
- PTEB=PPT+PSTT